

Arras, le 21 février 2018

Déclenchement du niveau II du plan grand froid dans le Pas-de-Calais

En raison des températures transmises par Météo France, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de déclencher le niveau 2 « orange » du Plan grand froid à compter du jeudi 22 février 2018 afin de protéger et de permettre aux personnes les plus démunies de faire face à la baisse des températures.

Cette décision implique la mobilisation immédiate de 70 places d'hébergement d'urgence supplémentaires dans l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

• Le Plan grand froid, qu'est-ce-que c'est ?

Pour organiser le premier accueil des personnes sans domicile, leur procurer une aide matérielle et les orienter vers un hébergement, une augmentation du nombre de places exceptionnelles et temporaires est prévue ainsi qu'un renfort du numéro 115 et des équipes du SAMU social. Toute situation de détresse pourra être signalée au 115 en vue d'un hébergement d'urgence.

Le nombre de places en accueil de jour ouverts la nuit est augmenté, ainsi que le nombre de maraudes sociales. Par ailleurs, un accompagnement social des personnes bénéficiant d'une mise à l'abri par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des actions pour accompagner les personnes vers des solutions durables sont menées.

• Comment est déclenché le Plan grand froid ?

L'activation du dispositif hivernal s'effectue sur décision préfectorale en fonction des conditions de déclenchement des niveaux suivants et des besoins constatés :

- **Période de temps froid**, mobilisation hivernale (niveau jaune, en vigueur du 1^{er} novembre au 31 mars), 212 places supplémentaires venant s'ajouter aux 677 places ouvertes à l'année ;
- **Période de temps de grand froid**, (niveau orange, températures comprises entre -5° et -10° la nuit), 70 places supplémentaires sont mobilisables ;
- **Période de temps extrême**, (niveau rouge, températures inférieure à -10° la nuit), environ 100 places supplémentaires sont mobilisables avec une mobilisation maximale des capacités mises à disposition.

Conseils pratiques de prudence

• Le grand froid, le vent glacé, la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé :

- Hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35 degrés) ;
- Gelures aux extrémités ;
- Aggravation des risques cardiovasculaires, chutes, etc.

• Ce qu'il faut faire :

- Nourrissez-vous convenablement ;
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19° degré ;
- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.

• Et si vous devez impérativement sortir :

- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid, les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes ;
- Si vous devez utiliser votre voiture : emportez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige ;
- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.

• Ce qu'il ne faut pas faire :

- Evitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans ;
- Ne faites pas trop d'efforts physiques et d'activités à l'extérieur ;
- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid ;
- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- Evitez de sortir le soir, il fait plus froid.